



CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
2007-2009

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE ET DIAGNOSTIC.....	4
INTRODUCTION.....	5
<i>Inscription d'Aubervilliers dans la politique de la ville</i>	5
<i>L'articulation CUCS ville/ CUCS d'agglomération</i>	6
<i>L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire</i>	6
LA GEOGRAPHIE DU CUCS.....	7
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	9
<i>Le contexte économique : une population en difficulté sur le marché du travail</i>	10
<i>L'habitat au centre des enjeux</i>	12
<i>Une population aux faibles revenus confrontée à la précarité</i>	13
<i>Des difficultés d'accès aux soins</i>	15
<i>L'enjeu de la réussite scolaire et éducative</i>	15
2. LES VOLETS THEMATIQUES.....	17
VOLET HABITAT ET CADRE DE VIE.....	18
<i>AXE 1 : l'amélioration du parc ancien dégradé</i>	18
<i>AXE 2 : Accompagnement des personnes en difficulté dans le logement</i>	19
<i>AXE 2 : l'amélioration du cadre de vie</i>	20
<i>AXE 3 : Accompagner la rénovation des quartiers et le renouvellement urbain</i>	21
VOLET EMPLOI/INSERTION/LUTTE CONTRE L'EXCLUSION.....	24
<i>AXE 1 : Favoriser le développement économique au service de l'emploi local</i>	24
<i>AXE 2 : l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à l'autonomie des jeunes</i>	26
<i>AXE 3 : Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté</i>	28
<i>AXE 5 : l'insertion des publics migrants étrangers</i>	29
VOLET REUSSITE SCOLAIRE ET EDUCATIVE.....	30
<i>AXE 1 : le programme de Réussite éducative</i>	30
<i>AXE 2 : la réussite des parcours scolaires</i>	31
<i>AXE 3 : l'accès aux loisirs, au sport et à la culture</i>	32
<i>AXE 4 : le soutien à la fonction parentale</i>	35
VOLET SANTE.....	36
<i>Axes transversaux</i>	36
<i>Champs thématiques</i>	37
<i>Articulations externes du volet santé du CUCS</i>	38
<i>Structuration interne du volet santé du CUCS</i>	38
<i>Partenariats académiques et externes</i>	40
VOLET CITOYENNETE/PREVENTION.....	41
<i>Les statistiques de la délinquance</i>	41
<i>AXE 1. Le développement des dispositifs de prévention</i>	42
<i>AXE 2. L'Aide aux victimes et aux professions exposées, accès aux droits</i>	43
<i>AXE 3. Prévention situationnelle et cadre de vie</i>	46
<i>AXE 4 : La lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine</i>	47
3. PILOTAGE /EVALUATION.....	49
LE PILOTAGE.....	50
<i>Le chef de projet CUCS</i>	50
<i>Le comité technique</i>	50
<i>Le comité de pilotage</i>	50
<i>Pilotage du volet éducation</i>	51
<i>Pilotage du volet emploi</i>	51

LA PROGRAMMATION ANNUELLE	52
ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES	53
L'ÉVALUATION	54

1. Présentation Générale et Diagnostic

INTRODUCTION

Conformément à la circulaire du 24 mai 2006, la ville d'Aubervilliers souhaite s'engager dans le nouveau cadre de contractualisation de la politique de la ville : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il s'agit d'un projet global et intégré donnant une cohérence à l'ensemble des outils et des moyens mobilisables en faveur des quartiers et des publics en difficulté. Le CUCS est donc l'occasion de formuler un projet de développement social et urbain pour le territoire.

Le CUCS est signé pour la période 2007-2009.

Inscription d'Aubervilliers dans la politique de la ville

1994 : signature du contrat de ville pour la période 1994-1998

1996 : signature d'un GPU qui réunit La Courneuve, Aubervilliers et Saint-Denis

1999 : signature du Contrat Local de Sécurité

2000 : signature de la convention cadre intercommunale au titre de la politique de la ville qui réunit les villes suivantes : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse et Saint-Ouen (ville associée) pour la période 2000-2006

2001 : signature du Grand projet de ville (GPV) pour 2001-2006 réunissant les villes de Aubervilliers, Saint-Denis et La Courneuve
Mise en place d'un Atelier Santé Ville
Avenant du Contrat Local de Sécurité

2003 : mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

2005 : mise en place du Programme de Réussite Educative

2006 : projets de rénovation urbaine pour les quartiers Vilette Quatre-Chemins, Cristino-Garcia Landy, Emile Dubois Lopez et Jules Martin, Quartiers Nord

2006 : réactualisation du Contrat Local de Sécurité

L'articulation CUCS ville/ CUCS d'agglomération

L'intérêt communautaire en matière de la politique de la ville défini en juin 2005 est constitué de **l'ensemble des projets ANRU** au titre des compétences transférées (aménagement, espace public, habitat) et de **l'accompagnement social** de ces projets (insertion/emploi, lecture publique, Gestion Urbaine de Proximité).

Le CUCS d'agglomération vise à notamment à accompagner le développement social et économique en lien avec l'important volet urbain lancé dans le cadre du Contrat Territorial de Renouvellement Urbain.

L'articulation CUCS ville/CUCS d'agglomération suppose une répartition claire des compétences de chaque collectivité et la mise en place d'un pilotage concerté et coordonné.

L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire

Le CUCS met en cohérence l'ensemble des dispositifs et des moyens mobilisables pour répondre aux objectifs définis dans les différents volets thématiques.

Il s'appuie sur les dispositifs contractuels existants : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Programme de Réussite éducative, Atelier Santé Ville qui conservent leur fonctionnement propre mais intègrent les objectifs du contrat.

Les objectifs définis dans le CUCS sont cohérents avec les différents documents stratégiques et d'orientation adoptés par la commune et/ou la communauté d'agglomération (SCOT, PLH, CTRU, Plan communautaire pour l'activité et l'emploi...)

LA GEOGRAPHIE DU CUCS

Les dispositifs et les moyens seront prioritairement mobilisés sur certains quartiers :

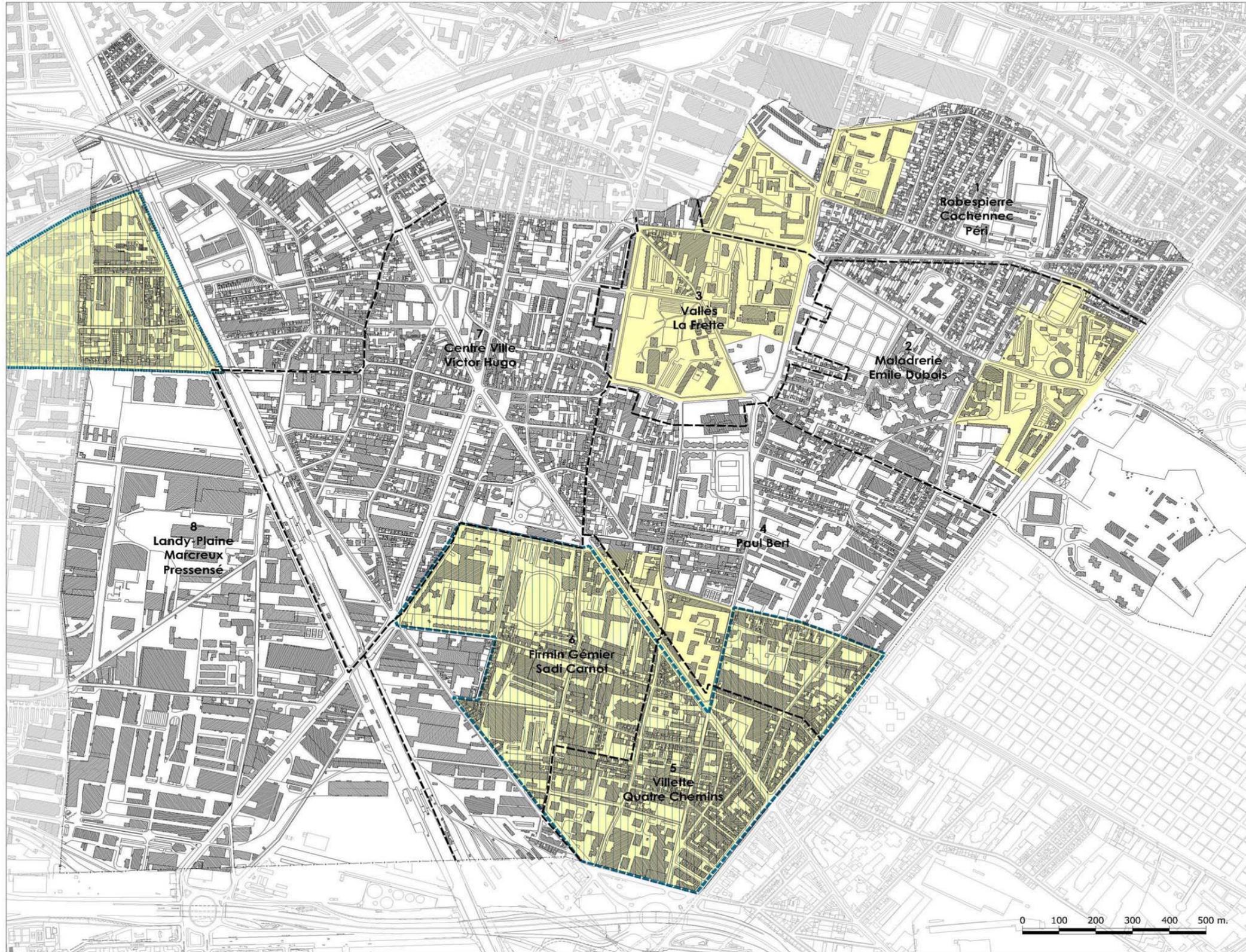
- les Zones Urbaines Sensibles
- les quartiers en rénovation urbaine
- les territoires montrant une fragilité particulière

La géographie du CUCS s'appuie sur le découpage de la Démarche quartier afin d'être cohérent avec la logique d'action municipale. Ainsi, les quartiers prioritaires sont (cf. carte):

- **Villette Quatre Chemins (5)**
- **Landy/ Marcreux/ Pressensé (8)**
- **Vallès La Frette (3)**
- **Maladrerie Emile Dubois (2)**
- **Robespierre Cochenec Péri (1)**
- **Firmin Gémier Sadi Carnot (6)**

En dehors de ces quartiers, des actions pourront être financées et mises en œuvre dans le cadre du CUCS si :

- elles concernent un territoire plus large qu'un quartier à condition de cibler prioritairement les publics issus des quartiers prioritaires
- elles ciblent un public prioritaire (ex : les jeunes en difficulté)



Ville d'Aubervilliers

Périmètres de la politique
de la ville et démarche quartiers

- Périmètre ANRU
- Périmètre de ZUS
(zone urbaine sensible)
- Limite de quartier

Echelle : 1/10 000ème
Date : 11 janvier 2006
Modifié le :

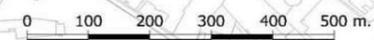


Atelier de cartographie - PB

Base graph. : Plan photogrammétrique

Fichier : Périmètres pô ville et démarche quartiers.dwg

Dossier : Y:\AMENAGEMENT\SECTEUR_AUBERVILLIERS\Carto Politique de la ville



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Commune de la petite couronne parisienne, la ville d'Aubervilliers compte aujourd'hui 71 600 habitants (65 000 en 1999).

L'image de la ville est liée à son cosmopolitisme et à ses origines ouvrières avec pour atout une population jeune (RGP 1999):

- **29,7 % de la population est de nationalité étrangère**
- **41,6 % de la population a moins de 30 ans et 27 % moins de 20 ans**
- **25 % des familles sont monoparentales**
- **La population active est composée de 36 % d'ouvriers et 37 % d'employés.**
- **Les logements sociaux représentent 41,3 % du parc de logement.**

De par son passé de ville industrielle capteuse de main d'œuvre, de sa proximité avec Paris et de son bâti composé d'un important parc ancien, Aubervilliers garde une fonction d'accueil¹. Ce phénomène se structure autour de la composition du parc de logements présentant une forte proportion (45 %) de logements de 1 et 2 pièces et peu de grands logements dans le parc privé. C'est ainsi une ville de transit dans un parcours résidentiel voire une trajectoire sociale.

Sur le plan économique, la construction massive de logements sociaux (actuellement 41,3 % du parc de logements) et le développement conséquent d'équipements publics jusqu'à la fin des années 70 n'ont eu d'égal que le mouvement de désindustrialisation qui, depuis cette époque, marque l'ensemble du tissu économique local. Dans ce contexte de lente et difficile mutation du tissu industriel vers le secteur tertiaire, l'emploi salarié privé a connu une chute constante pendant les années 1990. Parallèlement, la baisse de la population active et la hausse du taux de chômage ont été régulières depuis 1975.

De fait, la ville est victime d'un « effet de ciseaux », avec, d'une part, une forte croissance des dépenses sociales liées à la précarisation persistante d'une partie importante de la population et, d'autre part, une stagnation des recettes liée au manque d'attractivité d'entreprises générant de l'emploi. Le souci pour la ville de répondre à des besoins sociaux majeurs a fini par se télescoper avec les contraintes financières d'un territoire dont le tissu économique s'est détérioré.

Par ailleurs, du fait de la mobilité résidentielle, la ville ne bénéficie pas de tous ses efforts d'accompagnement des populations en difficulté qui tendent à partir une fois leur situation améliorée, notamment pour intégrer des logements plus spacieux et plus confortables. Ce phénomène, manifeste jusqu'en 1999, semble toutefois s'atténuer, du fait des récents programmes de constructions offrant la possibilité de stabiliser une partie de la population et d'accueillir des habitants issus de villes avoisinantes (Paris ou autres villes d'Ile-de-France).

¹ pour une population migrante avec des arrivées de jeunes adultes et des départs de familles avec enfants.

Sur environ 200 logements livrés depuis 1999, au moins 39 % sont occupés par des ménages qui habitaient déjà Aubervilliers cinq ans avant et 22 % viennent de Paris. Ils sont quasiment tous propriétaires occupants.

Pour les huit ans à venir, plus de 3000 logements devraient être livrés introduisant une mixité sociale qu'il est indispensable d'accompagner pour faciliter le lien social entre des populations d'origines culturelles et sociales différentes.

L' évolution du parc de logements

Quartiers	Nb total de logements 1990	Nb total de logements 1999	Nb total de logements 2013	% nouveaux logements	dont livrés		logements	Résidences sociales	Total
					de 1999 à 2006	de 2007 à 2013			
1	2 847	2 746	2 939	7%	9		184		193
2	3 690	3 943	4 310	9%	116		171	80	367
3	2 375	2 364	2 364	0%			0		0
4	4 477	4 349	5 217	17%	14	245	609		868
5	5 197	5 073	5 715	11%	207	138	297		642
6	2 505	2 435	2 518	3%	83		0		83
7	5 436	5 402	6 485	17%	461		622		1 083
8	2 790	2 380	4 749	43%	94	328	1 837	110	2369
Total	29 317	28 692	34 297	16%	984	711	3 720	190	5 605

Source : RGP, service urbanisme, service

La projection de population réalisée avec les éléments² dont nous disposons actuellement, nous permet d'estimer la population albertivillarienne dépassant 80 000 habitants en 2011.

Le contexte économique : une population en difficulté sur le marché du travail

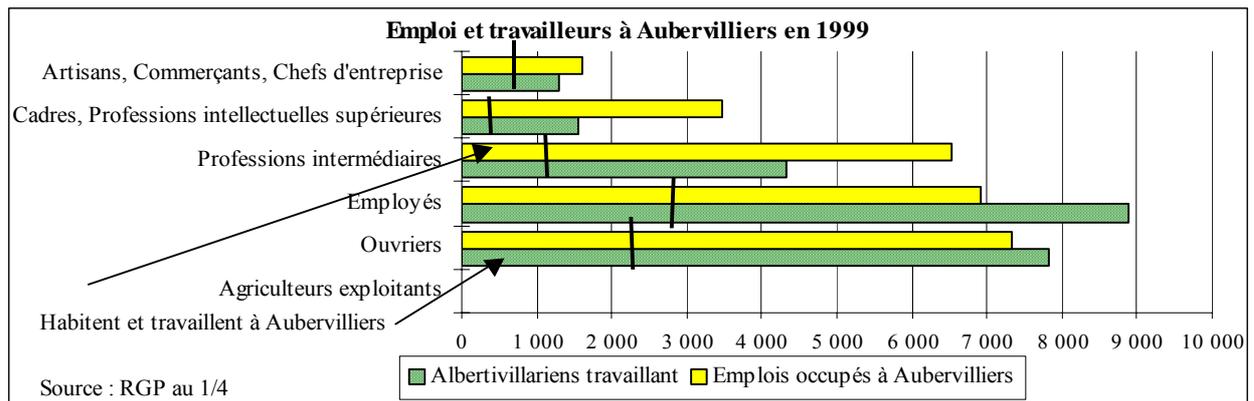
Le nombre de DEF³ cat1, en juin 2006 atteint 4384 dont 9,6 % de moins de 25 ans et 34,6 % de chômeurs de longue durée (source DDTEFP/ANPE). L'évolution entre décembre 2005 et juin 2006 montre une embellie globale (-11,7 % de chômeurs) qui doit être nuancée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI : + 6,9 % entre décembre 2005 et juin 2006 (source CAF, CG 93)

L'accès à l'emploi reste donc une problématique forte du territoire.

La reprise économique amorcée au milieu des années 1990, notamment autour du renouveau de la Plaine Saint-Denis bénéficie peu à l'emploi local. On observe en effet une inadéquation entre les emplois installés sur la ville et le niveau de qualification globalement bas de la population. Ainsi, en 1999, 74% des emplois que compte la commune sont occupés par des habitants d'autres villes, tandis que 72 % des Albertivillariens ayant un emploi quittent quotidiennement la ville pour se rendre sur leur lieu de travail (avec des emplois de nature différente).

² Prévision de constructions, résultat des recensements rénovés de la population depuis 2004

³ DEF : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois



La population d'Aubervilliers se caractérise en effet par un faible niveau de qualification qui handicape fortement dans l'accès à l'emploi : en 1999, 33,2 % de la population de 15 ans et plus n'a aucun diplôme (même si cette proportion régresse par rapport à 1990). La population de 15 ans et plus ayant un niveau de diplôme Bac +2 à BAC+ 5 s'est légèrement élevée mais reste très faible (moins de 10%, contre 37,8 % en Ile de France et 15% en Seine-Saint-Denis).

Evolution du niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non scolarisée

Niveau de diplôme	Aubervilliers				Seine-Saint-Denis		Ile-de-France	
	1990	%	1999	%	1999	%	1999	%
Aucun diplôme	20 285	41,5%	14 879	33,2%	235 297	24,4%	1 264 685	16,2%
CEP	8 892	18,2%	6 818	15,2%	146 767	15,2%	996 594	12,7%
BEPC	3 462	7,1%	3 910	8,7%	90 840	9,4%	685 458	8,8%
CAP BEP	8 670	17,7%	9 321	20,8%	226 272	23,5%	1 603 012	20,5%
BAC Brev profes	4 156	8,5%	4 788	10,7%	118 932	12,4%	1 087 833	13,9%
Diplôme niv BAC+2	1 916	3,9%	2 666	5,9%	75 331	7,8%	843 860	10,8%
Diplôme de niv sup	1 485	3,0%	2 433	5,4%	69 366	7,2%	1 337 524	17,1%
Total	48 866	100,0%	44 815	100,0%	962 805	100,0%	7 818 966	100,0%

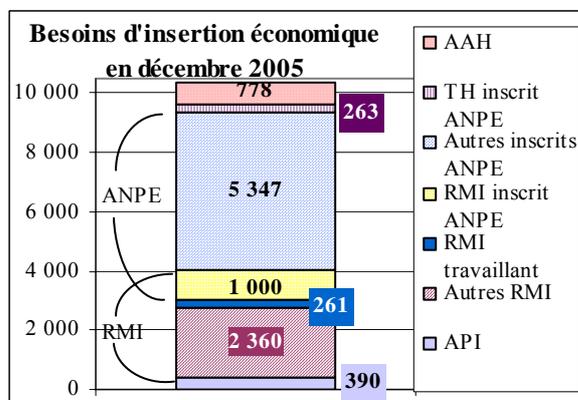
Source : RGP 1990 & 1999

Par ailleurs, l'arrivée d'emplois sur le territoire ne correspond pas automatiquement à des offres pour la population : les emplois créés sont pour beaucoup des transferts, les entreprises s'installant avec leurs salariés sur le territoire. Les quelques recrutements existants concernent majoritairement des emplois qualifiés.

Certaines catégories de public sont particulièrement touchées par des difficultés d'accès à l'emploi :

- **La population étrangère** dont la part dans la population active (personnes en situation d'emploi ou de demande d'emploi) atteint 34 %. Cette population est particulièrement concernée par les problèmes de qualification et de maîtrise de la langue française.
- **Les jeunes actifs**
- **Les femmes**

Le chômage touche par ailleurs de façon plus massive les habitants des ZUS, notamment le Landy, dont les habitants souffrent d'un niveau de qualification globalement plus faible que le reste de la ville : les ouvriers y représentent 49 % des actifs pour 33 % sur l'ensemble de la ville.



L'habitat au centre des enjeux

La population dispose globalement de logements exigus : 41 % des ménages vivent dans une ou deux pièces. La structure du bâti se caractérise par une proportion importante de logements construits avant 1949 (37,5 %). Dans ces logements petits et vétustes, se concentre une population qui ne peut pas accéder à un logement de meilleure qualité.

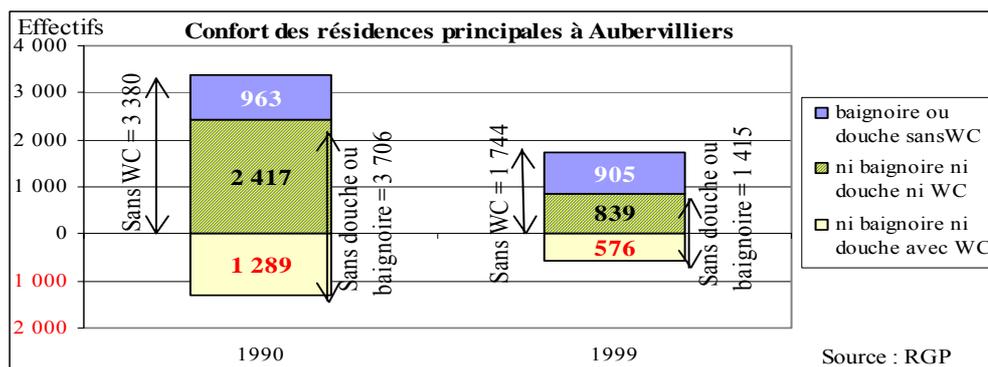
La commune est marquée par un très fort taux d'habitat insalubre et par un taux de surpopulation également très élevé. Le parc potentiellement indigne⁴ est estimé à près de 4000 logements (26 % des résidences privées). Par ailleurs, de nouvelles formes d'habitat insalubre apparaissent depuis quelques années avec la transformation de garages et commerces en habitat sans normes de salubrité, et surtout l'émergence de nouveaux bidonvilles accueillant des familles le plus souvent d'origine Rom.

La ville doit régulièrement faire face à des urgences liées à la vétusté des logements : périls, saturnisme, problèmes découlant de la mauvaise gestion de copropriétés dégradées... Par ailleurs, la précarité et l'insalubrité de l'habitat accroissent incontestablement les risques domestiques et sanitaires, notamment en ce qui concerne les enfants (saturnisme, accidents domestiques, etc.).

Une politique déjà ancienne de lutte contre l'habitat indigne a permis en 10 ans une diminution de 25 % du nombre de ménages vivant dans le parc insalubre⁵, les hôtels et les meublés. La problématique du logement ancien insalubre est particulièrement prégnante dans les deux ZUS qui font l'objet d'une OPAH-RU⁶

⁴ évaluation basée sur le croisement de références cadastrales très basses et de revenus bas

⁶ OPAH- RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain



Les logements sociaux représentent quant à eux 41,3 % des ménages. Le parc social se répartit entre 19 bailleurs sociaux et cinq bailleurs à vocation sociale. L'OPHLM, avec 7890 logements, gère 72 % du parc.

Il se caractérise par une paupérisation de sa population : 70 % des demandeurs disposent de moins de 1400 € nets par mois (prestations sociales comprises) et 47 % de moins de 1067 €. 21 % des demandes sont formulées par des familles monoparentales. Enfin, ¼ des demandeurs ont moins de 30 ans.

Si la part du parc social s'est accrue de 1990 à 1999, la signature du Plan Local de l'Habitat (PLH) constitue un « tournant » : l'amélioration de l'habitat s'est accompagnée d'une intensification des constructions neuves depuis 1999 avec la volonté de diversifier l'offre de logements en développant l'accès à la propriété⁷.

Le marché du logement reste extrêmement tendu du fait d'un nombre très élevé de demandeurs de logements et des difficultés d'accès au parc HLM, avec, comme conséquence, la constitution d'un « parc social de fait » dans le parc ancien dégradé⁸.

Une population aux faibles revenus confrontée à la précarité

De façon globale, on observe une dégradation des conditions de vie pour une frange importante de la population qui, en retrait durable d'une activité professionnelle, cumule précarité matérielle, isolement, difficultés d'accès au logement, etc.

Depuis 1988, les revenus moyens de l'ensemble des foyers fiscaux progressent au prix d'un écart croissant entre la moyenne des revenus des foyers imposables et non imposables. L'effectif des foyers fiscaux non imposables augmente (64 % en 2005) et leurs revenus sont inférieurs à la moyenne des foyers non imposables de la région et de la Seine-Saint-Denis, tandis que le revenu moyen des foyers imposables augmente légèrement (tout en restant nettement inférieur à la moyenne régionale). En 1988, les revenus des foyers imposables

⁷ En 1999, les propriétaires occupants sont en effet peu nombreux (23 % seulement des ménages pour une moyenne départementale de 39,6 %).

⁸ On peut parler de « parc social de fait » au regard uniquement des caractéristiques de la population qui y loge, mais non pas au regard des caractéristiques générales de ce parc (les loyers sont extrêmement élevés et, souvent, ce parc est insalubre).

étaient un peu plus du double des revenus des foyers non imposables. En 2004 ils sont en moyenne trois fois supérieurs.

Les foyers fiscaux imposés et non imposés et leurs revenus mensuels moyens en 2004

	Aubervilliers	Plaine Commune	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Nb de foyers fiscaux imposés	14 190	70 786	399 272	4 122 865
Revenus mensuels moyens par foyer fiscal imposés	1 588 €	1 630 €	1 869 €	2 577 €
Nb de foyers fiscaux non imposés	25 244	109 902	403 588	2 461 802
Revenus mensuels moyens par foyer fiscal non imposés	480 €	504 €	532 €	553 €
Taux de foyers imposés	36,0%	39,2%	49,7%	62,6%

Source : DGI

La faiblesse des revenus disponibles pour les familles peut aussi être appréhendée par l'intermédiaire des informations de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2005, les allocataires « financièrement dépendants »⁹ représentent 37 % des allocataires (30 % sur le département). Les bénéficiaires de minima sociaux¹⁰ progressent : ils représentent 30 % en moyenne des allocataires de la CAF.

Les indicateurs de précarité :

- 17 739 personnes ont des revenus (RUC)¹¹ inférieurs au seuil de pauvreté, soit 25 % de la population allocataire.
- En décembre 2005, 14,4 % des ménages étaient allocataires du RMI (contre 10,8 % en Seine-Saint-Denis et 5,1 % en Ile-de-France). En 1995, les taux respectifs étaient de 8,4 %, 5,7 % et 3,7 %.
- En 1999, 25 % des familles étaient monoparentales. Parallèlement, le nombre d'allocataires parents isolés (API) ne cesse de progresser.
- 43 % des enfants de moins de 20 ans connus par la CAF sont considérés comme demeurant dans des foyers à faibles revenus¹² (deux fois supérieur au taux régional).
- En novembre 2006, 570 enfants scolarisés en primaire sont issus de familles hébergées sur la commune, c'est-à-dire ne disposant pas d'un domicile personnel en titre.
- Le taux d'habitants bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle est nettement plus élevé à Aubervilliers que sur la moyenne départementale.

⁹ L'allocataire financièrement dépendant est l'allocataire pour lequel les prestations représentent plus de la moitié des ressources

¹⁰ Les minima sociaux sont pour la CAF : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation Parent Isolé (API)

¹¹ RUC : Revenu par Unité de Consommation. En 2005 le seuil de bas revenus était de 738 euros.

¹² Le Revenu par Unité de Consommation est inférieur au seuil de bas revenus soit 738 € en 2005

Des difficultés d'accès aux soins

Malgré l'existence d'un Centre Municipal de Santé et une offre de soins en médecine ambulatoire plus élevée que sur le département, on observe des difficultés à toucher les populations les plus marginalisées.

Or les conditions de vie précaires et la pauvreté ont un impact direct sur l'état de santé de la population. Les données locales reflètent un mauvais état de santé général en particulier pour les jeunes et les enfants :

- L'espérance de vie à 60 ans (hommes et femmes) est inférieure à la moyenne régionale.
- Dans le cadre des Ateliers Santé Ville, un suivi de paramètres en grande section de maternelle a été réalisé : l'analyse menée en 2004 montre une prévalence du surpoids ou de l'obésité égale à 25,7 % (dont 8,7 % d'obésité).
- On observe par ailleurs un taux très important d'infractions à la législation sur les stupéfiants (usage simple et trafic : cannabis, héroïne, cocaïne)

A cette précarisation s'ajoutent les conséquences des conditions de logement en habitat ancien dégradé (saturnisme infantile, intoxication chronique au monoxyde de carbone...). Les données sanitaires montrent notamment une incidence de la tuberculose plus élevée dans les quartiers anciens dégradés.

Il est donc logique de penser que la dégradation des indicateurs de santé est accentuée dans les quartiers les plus insalubres : Landy, Marcreux, Quatre Chemins, Centre Ville.

L'enjeu de la réussite scolaire et éducative

Si 92 % des Albertivillariens collégiens sont scolarisés dans la commune, 48% des lycéens sont scolarisés en dehors d'Aubervilliers. Ces scolarisations à l'extérieur de la ville correspondent pour une part importante à la volonté d'échapper à un contexte local difficile :

- En 2003-2004, à Aubervilliers, le pourcentage d'élèves présentant un retard scolaire de 2 ans et plus est de 13 % à l'entrée en 6^{ème}. A l'entrée en 3^{ème}, il s'élève à 19 %. Ce taux est deux fois plus élevé que la moyenne nationale (données Education Nationale). Le taux de réussite au BAC général est de 58,6 % en 2006¹³.
- Le taux de scolarisation des jeunes s'est accru entre 1990 et 1999. Toutefois 28% des jeunes de moins de 20 ans sortis du système scolaire n'ont aucun diplôme (RGP 1999). De nombreux jeunes quittent en effet le système scolaire sans qualification valorisable sur le marché de l'emploi.
- Par ailleurs, l'accès aux études supérieures reste difficile pour les jeunes du territoire, le taux d'échec à l'université étant particulièrement élevé.

¹³ , même si ce chiffre est à relativiser du fait du nombre de jeunes extérieurs à la ville fréquentant les lycées d'Aubervilliers.

- Enfin, la question de la scolarisation se pose régulièrement dans la ville pour des jeunes arrivant de l'étranger : en 1999, 743 jeunes de 15 à 24 ans étaient en France depuis moins de 9 ans.

Commune d' AUBERVILLIERS	Commune
Instituteurs de -30 ans	25 %
Enseignants de - 30 ans dans les collèges	38 %
Professeurs en poste depuis -2 ans	44 %
Elèves ayant deux ans de retard ou plus en 6ème	13 %
Elèves ayant deux ans de retard ou plus en 3ème	19 %
Nombre de divisions d'enseignement général et technologique	0
Présence de classe préparatoire	non
Elèves favorisés	12 %
Elèves moyens	18 %
Elèves défavorisés	70 %

Source : Education Nationale

2. Les volets thématiques

VOLET HABITAT ET CADRE DE VIE

Les objectifs déclinés dans le volet Habitat et cadre de vie sont en cohérence avec les documents stratégiques élaborés à l'échelle de l'agglomération:

- le Plan Local de l'Habitat
- le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine en voie de signature
- Le SCOT

Il s'articule également avec le CUCS d'agglomération.

AXE 1 : l'amélioration du parc ancien dégradé

En 2006, près du tiers des logements recensés (9127) ont été construits avant 1949. Les problèmes d'insalubrité d'une partie de ces logements ont un impact social et sanitaire fort sur les conditions de vie des populations qui y résident.

L'amélioration du parc ancien constitue une priorité du Plan Local de l'Habitat et du Contrat Territorial de Rénovation Urbaine de Plaine Commune et fait l'objet d'une action concertée entre la ville et l'agglomération.

➤ **Lutter contre l'habitat indigne et améliorer le confort des logements du parc ancien**

Le Protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI) signé en 2001 est arrivé à terme le 12 décembre 2006. Il visait 200 immeubles représentant 2381 logements répartis dans toute la ville, auxquels s'ajoutent les logements ou immeubles concernés par une procédure spécifique liée au saturnisme et le parc dégradé acquis par la ville.

Visant à traiter durablement l'insalubrité, ce protocole vise à réhabiliter les immeubles concernés (éventuellement par substitution de la collectivité) voire, s'il n'y a pas d'autres possibilités, à les démolir (si possible dans le cadre d'un projet d'aménagement global).

Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat¹⁴ ont été programmées pour la période 2003-2008 sur les quartiers Landy/Marcreux et Villette Quatre Chemins et permettent d'agir sur le parc ancien par des mesures incitatives d'aide aux propriétaires privés.

Le Fonds d'Intervention de Quartier (FIQ) abondé à parité par le Conseil Général et Plaine Commune permet d'apporter des aides financières complémentaires aux aides octroyées dans le cadre des OPAH¹⁵.

Les deux OPAH Landy/Marcreux et Villette Quatre Chemins ont la particularité d'être des OPAH-RU, c'est à dire qu'elles s'articulent avec un projet de renouvellement urbain et s'intègrent à un programme global d'interventions urbaines et sociales en faveur du quartier.

¹⁴ une troisième qui concernait le centre ville s'est achevée en juillet 2006

¹⁵ Convention FIQ d'Aubervilliers signée en novembre 2004 par la Communauté d'Agglomération, le Département et le Pact Arim 93, opérateur de l'OPAH et mandataire des fonds

Les projets de Renouveau Urbain qui seront mis en œuvre dans les années à venir doivent renforcer les moyens d'accélérer la Résorption de l'Habitat Indigne sur ces deux quartiers.

Un bilan du Protocole de lutte contre l'habitat indigne a été présenté à l'ensemble des partenaires en septembre 2006. Décision a été prise de poursuivre et développer les actions mises en œuvre.

Objectifs :

- **renouveler le Protocole d'Eradication de l'Habitat Indigne pour les prochaines années sur la base d'un partenariat élargi**
- **poursuivre la Résorption de l'Habitat Indigne dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine**

➤ **Prévenir la dégradation des copropriétés**

Plusieurs outils interviennent de façon complémentaire en direction des copropriétés dégradées :

- **l'Unité Territoriale Habitat** : un chargé de mission donne des informations aux copropriétaires sur les principes de fonctionnement généraux des copropriétés ; il aide à la résolution de problèmes, de difficultés de communication, de situations de blocage
- **l'action associative** dans le cadre de la politique de la ville sur l'accompagnement des copropriétés

Par ailleurs, la construction de logements neufs en copropriété s'est intensifiée depuis 1999. La diversification de l'offre de logement doit permettre d'une part de rétablir une certaine mixité sociale et de permettre aux ménages d'accéder à la propriété tout en élargissant les possibilités de parcours résidentiel sur la ville.

Les programmes de constructions neuves en accession représentent donc un enjeu essentiel pour l'avenir d'Aubervilliers. C'est pourquoi ils doivent faire l'objet d'un suivi particulier afin d'éviter les spirales bien connues dans le parc ancien : fort endettement des ménages, difficultés de gestion des copropriétés, etc.

Objectifs en coordination avec Plaine Commune :

- **Renforcer l'accompagnement des copropriétés face aux difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées d'une manière générale**
- **Suivre les copropriétés récentes**

AXE 2 : Accompagnement des personnes en difficulté dans le logement

➤ **renforcer les dispositifs de droit commun**

Depuis 1993, le service social municipal participe à la commission locale FSL. Ces mesures portent prioritairement (60%) sur des aides au maintien dans le logement. La complexité des situations rencontrées a conduit la ville à créer en 1998 un dispositif ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) territorial et financé par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

➤ **développer des actions et des dispositifs ciblés sur les publics les plus en difficulté**

- **Intervenir auprès des publics cibles : personnes âgées et/ou isolées, familles très nombreuses, familles relogées venant du parc ancien dégradé**
- **Prévenir les expulsions**

Une action plus spécifique pourra être menée dans le parc de l'OPHLM :

- Renforcer l'action du service Vie Sociale et Locative de l'OPHLM ¹⁶ en développant des actions collectives de prévention .
- Améliorer la prise en charge des personnes âgées en difficulté

➤ **Accompagner le relogement des ménages lié aux projets ANRU**

L'ensemble des projets de Rénovation Urbaine programmés sur la ville nécessite le relogement d'un nombre important de ménages.

L'ANRU prévoit l'élaboration d'une charte de relogement pour toutes les opérations de rénovation urbaine entraînant au moins 50 démolitions qui permettra de préciser la stratégie de relogement, les ménages éligibles, l'engagement des bailleurs, les contingents mobilisés et les moyens mis en oeuvre.

En complément, des actions d'accompagnement devront être mis en place afin de :

- **accompagner les ménages en amont du relogement**
- **accompagner l'arrivée des ménages dans un nouveau logement et/ou un nouveau quartier**

Il s'agit à la fois d'un accompagnement individuel des ménages et d'un accompagnement collectif des personnes et des familles pour lesquelles le réseau de sociabilité du quartier constitue un espace vital.

AXE 2 : l'amélioration du cadre de vie

➤ **Améliorer la gestion quotidienne des quartiers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération**

- **favoriser une approche territorialisée de la gestion des quartiers et impliquer les habitants dans la gestion de leur cadre de vie**
- **Mettre en place la Gestion Urbaine de Proximité sur tous les quartiers ANRU**

L'amélioration du cadre de vie passe en premier lieu par la gestion quotidienne des quartiers. La Gestion Urbaine de Proximité permet de développer une approche territorialisée et concertée entre l'ensemble des gestionnaires et des utilisateurs de l'espace public : bailleurs, services techniques, habitants.

Les objectifs sont :

¹⁶ financé à 80% par le Conseil Général

- d'assurer une plus grande cohérence d'intervention sur le quartier
- de rendre lisible les démarches engagées pour les habitants
- d'impliquer les habitants dans la gestion de leur cadre de vie.

Une première convention GUP a été signée sur le quartier Vallès La Frette.

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité est inscrite dans le Contrat Territorial de Renouvellement Urbain au titre de l'amélioration de « *la qualité urbaine et de la mise en valeur des espaces publics* ».

La GUP sera mise en place dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers Landy, Villette Quatre Chemins et Emile Dubois Lopez et Jules Martin, en partenariat avec l'équipe projet du renouvellement urbain, les services techniques de Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers (Démarche quartiers) et les bailleurs.

- **Promouvoir le respect de l'environnement et du cadre de vie en développant des projets de sensibilisation et de responsabilisation des habitants sur l'environnement et le respect du cadre de vie.**

Ces actions peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, au travers de l'édition d'un journal de la GUP, de journées d'information sur la collecte sélective, etc.

- **Développer les chantiers d'insertion dans le cadre des projets urbains: réhabilitation, résidentialisation, espaces publics, etc.**

AXE 3 : Accompagner la rénovation des quartiers et le renouvellement urbain

En cohérence avec le CUCS d'agglomération, le CUCS d'Aubervilliers doit permettre de développer un volet de développement social et urbain sur les quatre quartiers en rénovation urbaine qui bénéficient de financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine :

- Cristino Garcia Landy (projet intercommunal avec Saint-Denis)
- Villette Quatre Chemins
- Emile Dubois Lopez et Jules Martin
- Quartier Nord

- **Accompagner et impliquer les habitants dans les opérations de renouvellement urbain**

- **favoriser l'appropriation des projets urbains par les habitants**
- **travailler sur la mémoire des quartiers**
- **informer et impliquer les professionnels des équipements publics : établissements scolaires, centres de loisirs, maison de retraite...**

En complémentarité avec le CUCS d'agglomération et l'équipe projet du renouvellement urbain, pourront être développées des actions d'information, de sensibilisation et de concertation au travers de la Démarche quartier. Les boutiques de quartiers constituent des

lieux ressources pour l'implication et la participation des habitants et des professionnels des quartiers.

➤ **Mettre en place un projet global de développement social des quartiers**

- **soutenir les projets d'habitants et d'associations de quartier visant à développer le lien social**

○ Le Fonds d'Initiatives Locales (FIL)

Les objectifs :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser
- Répondre en temps réel à des micro initiatives essentielles au développement social des quartiers et à la qualité de la vie locale.
- Faciliter et développer les initiatives sociale, culturelle, éducative, etc. en lien avec les actions de la Politique de la Ville.

Une enveloppe financière gérée par une association finance directement les dépenses liées aux projets soumis au comité de gestion composé uniquement d'habitants et d'associations. Les projets peuvent être présentés soit par des associations, soit par des groupes d'individus.

○ La Régie de quartier

Outre les actions d'insertion professionnelle, la régie de quartier porte un projet global de cohésion sociale sur le quartier Maladrerie Emile Dubois : amélioration du cadre de vie, citoyenneté / participation des habitants, développement du lien social, insertion sociale.

- **favoriser une approche transversale entre les professionnels intervenants sur les quartiers**

- **favoriser le rapprochement et la synergie entre les équipements publics.**

Sur deux quartiers, une dynamique est impulsée, en s'appuyant sur le projet de rénovation urbaine, de regroupement des équipements publics, afin de créer une nouvelle dynamique de développement et d'action sociale sur le territoire, en tenant compte de la spécificité de chaque quartier.

Cette démarche doit permettre d'améliorer la coordination entre les équipements et les partenaires et être porteuse d'un projet de développement social et urbain sur le quartier.

○ Sur le quartier Maladrerie Emile Dubois

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Maladrerie Emile Dubois, le projet de pôle culturel et citoyen doit permettre, en s'appuyant sur le potentiel d'acteurs et d'équipements existants dans le quartier de développer une nouvelle dynamique et de nouveaux projets sur les trois thématiques : culture, citoyenneté et proximité.

- Sur le quartier du Landy :
La définition d'un projet de développement social pour le quartier aura comme première étape la réalisation d'un diagnostic social partagé. Cette démarche expérimentale pourrait s'étendre à d'autres quartiers en renouvellement urbain.

Par ailleurs, la relocalisation de la maison de jeunes dans le centre Roser permettra de créer un équipement de quartier polyvalent et intergénérationnel.

VOLET EMPLOI/INSERTION/LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

La ville d'Aubervilliers connaît et va connaître, dans les années à venir, un développement économique créateur d'emploi. Toutefois, ce développement profite insuffisamment à la population locale. Le taux de chômage reste élevé et une partie croissante de la population connaît une situation de grande précarité matérielle et sociale.

Même si l'accès à l'emploi en reste le principal vecteur, l'insertion couvre un champ beaucoup plus large, qui tient compte des difficultés multiples rencontrées par la population d'Aubervilliers.

Ces difficultés, souvent cumulées, entraînent et maintiennent les personnes dans une situation d'éloignement durable de l'emploi, de précarité et d'exclusion.

C'est donc une **approche globale de l'insertion** qui est portée par le CUCS d'Aubervilliers. **Celui-ci s'inscrit en cohérence et en complément** avec le volet emploi/insertion du CUCS d'agglomération.

La priorité du CUCS sera de développer des projets locaux en direction des publics les plus fragilisés, notamment :

- **Les jeunes**
- **Les personnes en situation durable d'exclusion professionnelle et sociale**
- **Les populations migrantes étrangères**

AXE 1 : Favoriser le développement économique au service de l'emploi local

Ces objectifs devront faire l'objet d'une coordination et d'un partage d'information entre la ville et Plaine Commune. Ils se déclinent dans le CUCS d'Aubervilliers par des objectifs et des actions complémentaires aux actions communautaires.

➤ **Impliquer les entreprises dans le développement de la ville et développer l'emploi au profit des habitants**

- **Repérer les sites en développement, et contribuer à la mise en place de dispositifs type plate-forme de recrutement sur les projets à venir (Porte d'Aubervilliers)**
- **Inciter les entreprises à recruter localement**
- **Impliquer les entreprises dans la vie locale en développant les liens entre les entreprises du territoire, les habitants, les acteurs locaux (associations, établissements scolaires, professionnels, etc...).**
- **Soutenir la création et/ou la reprise d'entreprise en informant sur les outils et les aides existants (MIEL, SAP, Plaine Commune Promotion...)**
- **Développer l'information autour de la Zone Franche Urbaine**

- **Accompagner et contribuer à la mise en place des Maisons de l'Emploi portée par Plaine Commune**

➤ **Améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants**

- **Favoriser le rapprochement entre les dispositifs d'accompagnement des publics, les entreprises et les habitants des quartiers sensibles et faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun**
- **Repérer les filières de métier en développement et informer sur les secteurs en tension (bâtiment, hôtellerie, services à la personne...)**
- **Former la population à des métiers en adéquation avec l'évolution du contexte économique**
- **Soutenir l'emploi dans le secteur non marchand en développant les emplois aidés (associations et collectivités territoriales) et les postes d'adultes-relais.**

➤ **Mettre en place un Dispositif d'insertion**

L'Etat, la commune et la communauté d'agglomération se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui, **entre autres**, sur les trois éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- **l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion.**
- **L'importance des chantiers de Bâtiments et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'A.N.R.U, 5% des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion.**
- **La Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.**

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi

un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but :

- **d'assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernées le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,**
- **de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,**
- **d'identifier, d'informer, de sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,**
- **d'identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,**
- **si besoin est, de définir et de contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.**

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elle bénéficie prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

AXE 2 : l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à l'autonomie des jeunes

➤ **Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et leur insertion dans le monde du travail**

- **Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise**
- **Faire découvrir les secteurs dits « en tension » : bâtiment, hôtellerie, services à la personne...**
- **Travailler sur les attitudes et les comportements propres au milieu professionnel**
- **Développer les chantiers d'insertion**
- **Développer toute forme de parrainage, de tutorat vers ou dans l'emploi**
- **Favoriser le rapprochement entre les dispositifs d'accompagnement des publics, les entreprises et les habitants des quartiers**

Dans cet esprit, un projet expérimental a été initié en 2006 sur le quartier Vallès La Frette, à partir de plusieurs constats de tensions et de difficultés, notamment sur les questions de scolarité, d'insertion professionnelle, de délinquance, de précarisation des familles et de dynamique du quartier. Deux groupes de travail se sont mis en place au second semestre 2006, pour se mobiliser et réfléchir à des solutions, dont un concernant l'insertion sociale et professionnelle.

Ce groupe, composé de divers intervenants sociaux (coordinatrice de quartier, assistante sociale de secteur, assistante sociale du collège, éducateurs de l'association de prévention,

animateurs de la maison des jeunes, conseillère de la mission locale, responsable d'une association d'insertion, responsable du Point Information Jeunesse, coordinateur de gestion urbaine de proximité, chargé de mission solidarité...) a cherché à mettre en place des projets concrets, à partir des constats suivants :

- Le quartier est un des plus jeunes de la ville,
- La majorité de ces jeunes est sans qualification et sans emploi,
- Ils sont peu autonomes dans les démarches de recherche d'emploi,
- Ce sont les jeunes d'Aubervilliers qui fréquentent le moins la Mission locale, qui enregistre un fort déficit d'image,
- Les éducateurs de prévention et les animateurs de la maison des jeunes sont sollicités en premier lieu sur des problématiques liées à l'emploi,
- Nombreux sont les jeunes qui rencontrent des difficultés à trouver une entreprise pour des stages scolaires ou pour une formation en alternance.

➤ **Favoriser l'accès à la qualification des jeunes (secteurs de l'animation et du sport, de la petite enfance, du transport logistique, du bâtiment)**

- **Travailler sur l'orientation et les représentations qu'ont les jeunes des secteurs et des métiers**
- **Travailler sur la mixité des emplois**
- **Permettre l'accès à l'apprentissage**

➤ **Favoriser l'accès au logement**

Constat : les jeunes rencontrent d'importantes difficultés dans l'accès au logement à cause de ressources et/ou de garanties insuffisantes.

Ces difficultés ont été fortement exprimées lors des Assises de la Jeunesse, et interrogé localement sur la capacité à permettre aux jeunes Albertivillariens de travailler et d'habiter sur le territoire.

Cependant, les besoins sont assez différents entre un jeune salarié, un jeune étudiant, un jeune en rupture familiale, etc.

Il s'agit donc à la fois de développer une offre adaptée aux différents publics et de permettre aux jeunes un parcours résidentiel en fonction de l'évolution de leur besoin.

- **Informier sur les possibilités de financement et d'accès au logement**
- **Coordonner l'action en faveur du logement des jeunes**
- **Mettre en place un Comité Local pour le Logement des Jeunes (CLLAJ)**
- **Développer les logements passerelles.**

➤ **Accompagner les jeunes dans leurs démarches : accès au droit, à la santé, aide aux démarches administratives...**

- **Accompagner les jeunes dans leurs démarches et dans leur parcours d'insertion**
- **Informier les jeunes sur leur droits**
- **Lutter contre les discriminations**
- **Développer l'accès aux soins**
- **Développer l'accès à la mobilité**

La Mission Locale constitue le principal lieu ressources pour l'information et l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'accès à l'emploi. L'insertion sociale et la résolution de difficultés annexes sont souvent un préalable à l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la politique de la ville sont mis en place :

- L'Appui Social Individualisé (ASI) cofinancé par la DDASS s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant d'importantes difficultés d'insertion socioprofessionnelle sur différents aspects : administratif, santé, moyens matériels, logement, etc.. L'ASI permet un accompagnement transversal et individuel des jeunes.
- La permanence juridique permet l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans les démarches d'accès au droit des étrangers, dans une perspective d'insertion professionnelle.
- La lutte contre les discriminations : intervention sur toutes les actions collectives, mise en place de forum/débats, sensibilisation des professionnels et des partenaires.

AXE 3 : Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté

➤ **Développer l'Insertion par l'Activité Economique**

- **Repérer et coordonner les acteurs de l'IAE au niveau local**
- **Favoriser le développement et la création de structures d'insertion en accompagnant les porteurs de projet**
- **Favoriser les entreprises de l'IAE dans les marchés publics locaux**

➤ **La formation linguistique et la maîtrise du français**

Un diagnostic local réalisé sur le territoire de Plaine Commune en 2001 fait apparaître que la non maîtrise du français est un des principaux freins à l'insertion professionnelle.

Le CUCS communautaire reprend un certain nombre d'objectifs définis dans le Plan stratégique sur l'apprentissage du français et des savoirs de base dont :

- **Développer des offres de formations linguistiques à visée professionnelle**
- **Proposer des parcours de formation**
- **Créer une mission d'observation**

Le CUCS d'Aubervilliers se donne pour objectifs complémentaires de :

- **Centraliser au niveau ville l'information sur l'offre existante**
- **Optimiser l'information, l'orientation et le recrutement du public**

- **Lutter contre les freins psychologiques et matériels à l'insertion : mode de garde, mobilité, santé, maîtrise des savoir-être propre à une situation professionnelle...**

Le précédent contrat de ville avait permis de développer plusieurs actions qui ont démontré l'importance des freins d'ordre sociaux, psychologiques ou matériels à l'insertion.

En dehors des actions déjà existantes à poursuivre, les champs d'actions à développer prioritairement sont :

- la garde d'enfants
 - la mobilité
 - l'accès et la maîtrise des NTIC
- **Développer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour les personnes en insertion**

AXE 5 : l'insertion des publics migrants étrangers

Le taux d'étrangers parmi la population d'Aubervilliers atteignait 29,7 % au RGP de 1999, avec une diversification des nationalités parmi les immigrants.

- **Développer l'action linguistique de proximité**

Objectif : articuler cette offre avec la formation linguistique à visée d'insertion professionnelle afin de créer de véritable parcours d'insertion pour les publics (voir les objectifs du CUCS d'agglomération et du Plan stratégique de l'apprentissage du français et des savoirs de base sur Plaine Commune)

- **Développer l'accès au droit et l'aide aux démarches administratives**
 - Aider les personnes dans l'accès au droit et les démarches administratives
 - Développer les outils de médiation
 - Développer les postes d'adultes-relais
- **Lutter contre l'isolement des femmes**
 - développer les actions collectives de lien social sur les quartiers
- **Répondre aux problématiques de publics spécifiques (ROM, Foyers de migrants, résidence Sociale)**
 - intégrer les structures de logements spécifiques à ces publics dans la ville et les quartiers

VOLET REUSSITE SCOLAIRE ET EDUCATIVE

Le CUCS est porteur d'une définition large de l'éducation qui doit inclure l'ensemble des influences qui concourent au développement et à la socialisation des individus. Autrement dit, l'éducation contribue à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant ou du jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie sociale, à sa préparation à l'entrée dans la vie professionnelle, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde, à se constituer comme sujet. L'éducation s'inscrit dans une continuité d'actions et dans une multiplicité de lieux : la maison, l'école, le quartier, la ville.

Au regard des données socio-économiques qui caractérisent la population d'Aubervilliers, la réussite scolaire et éducative constitue le principal facteur de réduction ou de reproduction des inégalités sociales.

Le volet Réussite scolaire et éducative est axé sur la volonté de donner à chacun, quelles que soient ses origines sociales et culturelles, la possibilité d'acquérir un capital social et culturel valorisant et valorisable.

AXE 1 : le programme de Réussite éducative

Le dispositif de réussite éducative d'Aubervilliers vise à accompagner les familles dès la petite enfance et à donner une chance aux adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires tout en prenant en compte la globalité de leur environnement. Il s'agit d'activités hors temps scolaire en direction des 2 / 16 ans et de leurs familles habitant sur le territoire d'Aubervilliers.

Au travers de ce dispositif il est question de faire évoluer les principes et les modes d'intervention afin de favoriser plus de cohérence et de complémentarité entre les dispositifs existants sans s'y substituer. (Contrat Enfance, Contrat Temps Libre, réseaux d'écoute, Ateliers Santé Ville...).

Pour cela un parcours éducatif pensé dans la durée doit être élaboré à partir d'un diagnostic partagé des dispositifs éducatifs existants afin d'élaborer un projet global. L'objectif étant de ne pas être dans l'empilement d'actions, mais bien dans la mise en œuvre d'un projet éducatif

Les objectifs prioritaires pour Aubervilliers :

- *Accompagnement à la scolarité :*

Il s'agit de favoriser le soutien scolaire et les apprentissages liés aux problématiques repérées au travers des différents diagnostics ainsi que l'aide à l'orientation ou la pré-orientation dans une cohérence globale d'accompagnement social.

- *Prévention et parentalité :*

Favoriser le soutien à la parentalité, les dispositifs de médiation pour les enfants, les jeunes et leur famille spécifiquement concernés afin de contribuer au renforcement du lien social et au bien être des enfants au sein de leur famille.

- *Action dans le domaine de la santé :*

Favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins dès le plus jeune âge, d'un suivi médicalisé et de mobilisation des professionnels en direction des enfants et des adolescents

L'ensemble du dispositif est articulé autour d'un réseau partenarial permettant de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil Consultatif en matière d'accompagnement personnalisé.

Pour faire fonctionner le dispositif, **une équipe de professionnels** dédiée au dispositif est mise en place (Assistentes sociales, éducateurs, administration...)

Une équipe de soutien et de ressources constituée de différents partenaires locaux (E.N, P.J.J, A.S.E, Association Prévention Spécialisée, C.M.P.P, services de la Ville...), avec des associations dont le professionnalisme est reconnu, en particulier celles étant agréées par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la cohésion sociale et/ou le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Les apports du dispositif sur la ville :

- La mise en place d'actions répondant aux besoins dans le cadre des objectifs du projet
- Reconnaissance mutuelle des compétences de chacun et consolidation d'une dynamique de réseau
- Intérêt autour d'une démarche d'analyse croisée et d'interventions concertées
- Optimisation des conditions de résolution de difficultés par la mise en place d'un collectif autour de l'enfant et de sa famille
- Renforcement de la cohésion éducative des adultes, en lien avec les parents

AXE 2 : la réussite des parcours scolaires

En dehors du Programme de Réussite Educative centré sur le suivi individuel, des actions collectives doivent être mises en place en partenariat avec l'Education Nationale pour prévenir l'échec scolaire qui constitue souvent une première forme d'exclusion pour beaucoup de jeunes du territoire.

Il existe, sur le territoire d'Aubervilliers :

- deux Réseaux Ambition Réussite
- trois Réseaux d'Education Prioritaire (REP)
- un réseau d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui fait l'objet d'un pilotage dans le cadre du Programme de Réussite Educative

➤ **Soutenir les élèves tout au long de leur parcours scolaire**

- aider à l'orientation

La question de l'orientation est d'autant plus importante que les publics sont issus de familles défavorisées. Beaucoup d'élèves ont l'impression de subir leur parcours scolaire faute de maîtriser les codes et les rouages d'un système d'orientation très complexe et d'être en incapacité de se projeter dans un avenir professionnel.

- **Lutter contre le décrochage scolaire, développer et soutenir les initiatives au sein des établissements scolaires visant à revaloriser et à redonner du sens à l'école.**

La ville est depuis longtemps engagée auprès des établissements scolaires pour l'accompagnement des enfants et des jeunes. De nombreuses initiatives au sein des établissements scolaires permettent de prendre en compte les difficultés particulières des publics du territoire, notamment dans le cadre du dispositif école ouverte.

Il s'agit, sans se substituer au rôle de l'Education Nationale, de :

- développer les liens entre l'école et l'ensemble des professionnels et associations intervenant dans l'éducation des enfants et des jeunes
- soutenir les projets visant à prévenir le décrochage scolaire et/ou à revaloriser l'image et le rôle de l'école.
- Développer le dialogue avec les familles et valoriser l'implication des élèves

➤ **Favoriser la maîtrise de la langue et l'accès aux NTIC**

La maîtrise de la langue est d'autant plus importante que le nombre de jeunes étrangers ou issues de familles non francophones est élevé. Plus généralement, l'accès à l'information constitue un enjeu important dans la réussite scolaire.

- **Favoriser l'expression écrite et orale des enfants et des jeunes**

La maîtrise de la langue détermine grandement le devenir des personnes et l'égalité des chances. Cet objectif doit se traduire par des actions permettant aux jeunes de développer toute forme d'acquisition de la maîtrise de la communication, particulièrement dans le langage. Au-delà de la réussite scolaire, c'est l'insertion professionnelle et sociale qui est en jeu.

- **Encourager la pratique de la lecture**

Le réseau des bibliothèques doit être au centre de cet objectif, avec des projets développant notamment l'ouverture des bibliothèques sur les quartiers, comme l'opération bibliothèque de rue.

- **Développer l'accès et la formation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme nouveau moyen d'accès à la connaissance, présentent un risque d'exclusion supplémentaire pour ceux qui ne les maîtrisent pas.

AXE 3 : l'accès aux loisirs, au sport et à la culture

Sans intervention concertée, sans volonté éducative, le temps libre, en particulier pour les jeunes, peut devenir un élément d'accentuation des inégalités. A des environnements pauvres en moyens de se cultiver, de se déplacer, de choisir des activités enrichissantes et diversifiées, risquent de correspondre des pratiques de loisirs consuméristes et peu susceptibles d'augmenter le capital de savoir et de savoir faire.

➤ **Développer l'offre de loisirs existante et l'adapter aux difficultés des publics**

Le volontarisme de la ville d'Aubervilliers en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse se traduit par une offre importante quantitativement et qualitativement en termes d'accueil, d'équipements et de services proposés.

Les contrats temps libre et contrat enfance signés avec la Caisse d'Allocations Familiales sont le cadre de mise en œuvre d'une politique globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances des enfants et adolescents de 6 à 18 ans d'une part, et d'une politique d'accueil et d'éducation pour les 0/6 ans d'autre part.

- **Permettre à chacun de pratiquer une activité physique et sportive**

La pratique d'une activité physique et sportive est un élément important dans le développement psychomoteur des enfants et des jeunes. Le sport est également un vecteur important de lien social et de valeurs éducatives.

La ville soutient et développe une offre importante d'activités physiques et sportives avec un encadrement de qualité et une politique tarifaire la plus accessible possible.

Des opérations comme « été tonus » pendant les vacances scolaires permettent de capter un public jeune et non disposé à intégrer d'autres modes d'accueil municipaux plus classiques.

- **Favoriser le développement quantitatif et qualitatif des loisirs pour les enfants et les jeunes**

En dehors de l'offre d'accueil « classique » : centre de loisirs maternels, centre de Loisirs primaires, Maison de Jeunes, un effort particulier est fait pour faciliter les passerelles entre les structures et les différentes tranches d'âge. Le dispositif « 10-13 » permet, par une offre de loisirs adaptée, de capter une tranche d'âge qui exprime des besoins spécifiques.

- **Favoriser le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de vacances dans une approche éducative**

Les vacances constituent un temps important qui peut facilement être un moment d'accentuation des inégalités sociales.

Il s'agit donc de :

- proposer des activités structurantes individuelles et collectives
- assurer un encadrement de qualité
- favoriser une démarche participative et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes dans le montage des projets
- assurer une cohérence entre les objectifs éducatifs, les partenariats mobilisés et les moyens mis en oeuvre.

➤ **Capter les publics qui « échappent » aux structures municipales pour des raisons financières, culturelles ou sociales**

Les conditions de logement précaires, des situations familiales souvent difficiles, font du temps libre un enjeu majeur pour l'épanouissement des enfants et des jeunes. Cependant, pour des raisons financières, culturelles et sociales, une partie croissante d'enfants et de jeunes n'ont pas accès à l'offre locale, notamment parmi les familles les plus défavorisées

En plus du développement de l'offre existante, il s'agira dans le cadre de la politique de la ville de :

- **Mobiliser le public qui ne se reconnaît pas dans les structures traditionnelles en développant des actions ciblées sur les quartiers**

Le dispositif VVV permet de mettre en place, pendant les vacances scolaires, des activités ponctuelles de loisirs en direction des jeunes les plus en difficulté.

En complément, il s'agira de développer, sur la durée, des actions de proximité favorisant, pour les publics les plus en difficultés, l'accès aux loisirs, au sport, à des pratiques culturelles et artistiques.

Ces projets doivent :

- Proposer des activités éducatives de qualité
 - Assurer un encadrement de qualité
 - s'inscrire dans un partenariat avec les acteurs locaux et en complémentarité de l'action municipale
 - favoriser l'intégration des enfants et des jeunes dans les dispositifs de droit commun (CLSH)
 - lutter contre l'enfermement des enfants et des jeunes sur le quartier
 - favoriser l'implication des familles.
- **Favoriser la mixité dans l'accueil des publics et améliorer l'accueil des publics handicapés**
 - **Informers les parents et les professionnels et développer la médiation en direction des familles**

L'information des parents sur l'offre disponible et les possibilités d'aide financière (passeport loisirs) doit convaincre ces derniers de l'importance de ce temps extra-scolaire pour leurs enfants.

➤ **Développer l'accès aux pratiques culturelles et artistiques**

- **Sensibiliser et former les intervenants**
- **Soutenir les projets d'expression artistique et culturelle amateurs en lien avec les habitants des quartiers**
- **favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques**
- **rendre plus lisible et perceptible l'activité des artistes locaux, favoriser la rencontre entre ces artistes et les habitants**

➤ **Permettre aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs de la vie locale**

L'intégration dans la vie urbaine de la cité se construit en permanence. La ville, la cité, la rue représentent des espaces où beaucoup d'enfants et de jeunes passent du temps et trouvent un lieu d'apprentissage de socialisation et de compréhension du monde. Par conséquent il est important de rendre cet espace lisible, structurant et de ne pas enfermer les jeunes dans leur environnement proche : celui-ci doit être un tremplin pour découvrir d'autres espaces. La question de la mobilité, de l'accès aux services publics, de l'accès à des espaces d'expression est primordiale.

Objectifs :

- **informer et former les enfants et les jeunes sur la vie municipale et l'offre de service public local**
- **éduquer à la citoyenneté : donner aux enfants et aux jeunes des outils de compréhension de leur environnement**
- **Informers et former à l'engagement associatif, développer le volontariat**
- **ouvrir des espaces d'expression**

AXE 4 : le soutien à la fonction parentale

La question de la parentalité fait l'objet d'un groupe de travail interpartenarial piloté par la Direction du Secteur Enfance Jeunesse et articulé avec le Programme de Réussite Educative. Ceci a abouti à :

- un diagnostic des besoins et un recensement des actions et des ressources existantes sur la ville
 - des propositions d'action
- **Accueillir, informer et orienter les parents, favoriser l'accès au droit**
- **assurer l'accompagnement social individuel des familles**
 - **informer et conseiller sur l'état du droit en matière d'autorité parentale**
- **Favoriser les échanges entre enfants et parents et développer la médiation familiale**
- **développer les lieux d'échanges parents-enfants et les lieux de médiation familiale**
 - **mettre en réseau les parents et les professionnels**
 - **mettre en place un collège des parents**
- **Développer les liens entre les parents et l'institution scolaire**

La famille a, dans le domaine de l'éducation, un rôle central qu'il ne lui est pas toujours aisé de jouer. En effet, de multiples problèmes peuvent venir accentuer la difficulté à s'informer et à accéder à certaines institutions, notamment l'institution scolaire. Il s'agira donc de développer les actions qui permettent aux parents de décrypter l'école et ses codes.

Un ensemble d'actions est mis en place, à titre expérimental, sur le quartier Vilette qui visent à assurer des médiations parents-école et à informer et impliquer les parents dans le fonctionnement de l'institution scolaire :

- Une médiatrice chinoise ainsi qu'un projet de séances de parentalité au sein des écoles animé par des professionnels et permettant d'orienter les parents vers des dispositifs adaptés (dans le cadre du Programme de Réussite Educative).
- Deux Ateliers linguistiques (ASL) en direction des parents des écoles maternelles et primaires du quartier mis en place en concertation avec l'Education Nationale et donnant lieu à un travail particulier sur la connaissance de l'institution scolaire et de son fonctionnement.

Ces actions devront faire l'objet d'une évaluation courant 2007 avant d'être éventuellement développées sur d'autres quartiers.

VOLET SANTE

La mise en place du CUCS s'inscrit dans une histoire locale, dont elle doit constituer une prolongation et une relecture, et qu'on ne peut ignorer. Les questions de santé publique sont, depuis des décennies, au premier rang des priorités municipales ; les actions se sont structurées autour d'équipements phares (CMS, PMI, etc...), puis d'actions de prévention primaire, enfin d'actions dans le champ environnement/santé.

Cette tradition politique d'intervention en matière de santé publique s'est articulée avec la politique de la Ville depuis le début : le premier Contrat de Ville comprenait un volet santé sans équivalent dans le département, le deuxième allait dans le même sens. Les ateliers santé ville se sont depuis largement déployés sur la commune, dès leur mise en place expérimentale initiale, occasionnant une littérature conséquente. Enfin, le Programme de Réussite Educative comprend également un volet santé majeur.

La mise en place du CUCS doit donc être l'occasion pour les actions santé de :

- Gagner en cohérence: c'est le sens de la consolidation des actions santé dans le dispositif ASV, qui devient le pivot du volet santé du CUCS et de leur articulation avec le dispositif de droit commun,
- Travailler sur la pluriannualité: cette hypothèse devrait être facilitée par l'inscription des crédits de droit commun (PRSP) dans une logique pluriannuelle.

Au sein de l'ensemble des objectifs de santé publique de la commune, seuls certains relèvent spécifiquement du CUCS.

Axes transversaux

Il s'agit d'objectifs soit méthodologiques, soit intermédiaires.

- **réduction des inégalités sociales de santé**

La réduction des inégalités doit être menée dans deux perspectives: d'une part, la réduction de l'écart existant entre le niveau de morbidité et de mortalité de la population albertivillarienne et le niveau régional ; et d'autre part, la réduction des inégalités infra-communales, à l'échelle des quartiers. La mesure de cet objectif n'est possible que pour un nombre réduit de pathologies.

- **Développement de la démarche participative**

- Le volet santé du CUCS devra, chaque fois que possible, privilégier des méthodes de santé publique favorisant la participation des usagers et des habitants.

➤ **Facilitation de l'accès aux droits et aux soins**

On constate que les grands dispositifs (CMU, AME, etc.) ne peuvent empêcher des difficultés dans l'accès aux soins : difficultés liées au statut de la personne, au fonctionnement administratif, au déficit de connaissance des droits ou à l'insuffisance de l'offre de soins sur le territoire. Il est donc nécessaire de cibler plus précisément ces mécanismes.

➤ **développement de la connaissance et de l'évaluation**

Le développement des actions de santé publique à l'échelle territoriale passe nécessairement par l'amélioration de la connaissance des problèmes. Cette amélioration vise moins la notion de « diagnostic territorial » (pour lequel la capitalisation des connaissances acquises sur Aubervilliers donne une vision assez précise des problèmes) que la mise à jour de ce diagnostic, et l'approfondissement de certains secteurs. Ce développement de la connaissance et de la quantification en santé publique locale est également le socle d'une évaluation améliorée.

Champs thématiques

➤ **Santé mentale**

Il est proposé de continuer à développer des actions de prévention, de renforcement des compétences des professionnels non spécialisés (formation, mise en réseau).

➤ **Cancer et inégalités sociales**

Les actions à mener dans ce champ doivent viser à ce que les populations précaires, en situation de pauvreté ou de relégation bénéficient des campagnes nationales, régionales et départementales. Avec l'appui des dispositifs de droit commun, il pourra être tenté des expérimentations de dépistage et de prévention pour des cancers non concernés par les campagnes nationales, mais fortement pourvoyeurs d'inégalités de morbidité/mortalité.

➤ **Santé environnementale**

Les actions menées dans ce champ concerneront exclusivement les facteurs de risque environnementaux à impact social discriminant (habitat, accidents domestiques ou de la vie courante, populations en bidonvilles, etc.) Ne relèvent pas de ce champ les actions de santé environnementale généralistes.

➤ **Santé des adolescents et des jeunes adultes**

En continuité avec les actions menées durant les précédents Contrat de Ville, la santé des jeunes (adolescents et jeunes adultes) devra faire l'objet d'actions de prévention collective et individuelle (éducation pour la santé, travail de rue), d'actions de facilitation des soins (accueil médical et accueil non médical), et d'actions de formations. Au vu des caractéristiques sociales de la commune, la majorité des structures scolaires (collèges, lycées, LEP) et non scolaires (équipements de quartiers) sont concernées.

➤ Toxicomanies

Le champ des toxicomanies sera traité à la fois dans le domaine de la prévention primaire, et dans celui de la réduction des risques infectieux. Les actions menées s'inscrivent dans la continuité des Contrats de Ville précédents.

Articulations externes du volet santé du CUCS

Le volet santé du CUCS doit correspondre :

- aux objectifs prioritaires du PRSP: cette articulation est facilitée par l'adoption en Conférence Régionale de Santé Ile-de-France d'orientations visant à prioriser les efforts régionaux en santé publique sur les territoires de la politique de la Ville.
- aux objectifs prioritaires du CIV et de façon plus générale de la politique de la Ville (définis à ce jour par la circulaire DIV/DGS)

Il doit par ailleurs s'articuler avec :

- les programmes et schémas régionaux de droit commun (en particulier avec le schéma régional d'éducation pour la santé, qui sera opposable dès 2007)
- le Programme de Réussite Educative
- le Protocole de lutte contre l'habitat indigne. A ce titre, le volet santé est étroitement lié au volet habitat.

Il s'inscrit dans un ensemble de démarches locales de santé publique, mais aussi dans un maillage départemental qui comprend, entre autres, la structure départementale de suivi du PRSP en cours de création, les forums santé du conseil général, le pôle de référence « éducation pour la santé » (CODES 93), le centre ressource Profession Banlieue, etc.

Structuration interne du volet santé du CUCS

➤ Organisation du volet santé du CUCS

Les actions relevant du CUCS sont listées ci-dessous ; leur principes méthodologiques (objectifs, méthodes, partenariats, évaluation) sont donnés en tableau annexe. :

- Les actions constitutives de l' Atelier Santé Ville:

L'Atelier Santé Ville a vocation à être le pivot méthodologique et la boîte à outils du volet santé du CUCS. Il comprend à la fois des actions relevant de l'ASV initial, et des actions d'appui (diagnostic, suivi méthodologique, etc.) sur d'autres thématiques. Il vise également à permettre le croisement des réseaux mis en place sur chaque thème, et donc à mutualiser ce travail en réseau.

Les actions constitutives de l'ASV sont à ce jour :

- la maîtrise d'œuvre de l'ASV (pilotage général, tableau de bord, études spécifiques) : il s'agit de l'outil princeps de coordination du volet santé du CUCS, de l'ASV, et des programmes relevant du PRSP

- le volet santé mentale de l'ASV comprend à la fois des actions en direction des publics, des actions en direction des professionnels non spécialisés dans la santé (constitution de réseaux, mise en place de structures, etc), et des actions de formation :
 - les RESAD
 - le corps d'actions de formation « violence et santé psychique » (ateliers dans les quartiers, groupes de parole dans les établissements scolaires, séminaires, etc.)
 - le dispositif « promotion de la santé psychique du jeune enfant »
 - l'action « santé psychique dans le quartier Cochenneec – Péri »
- la maison des pratiques de santé et de bien-être du Marcreux (pilotage et actions) : cette action est constituée d'un ensemble de programmes en direction des publics jeunes et adultes, et d'outils méthodologiques en santé communautaire, l'ensemble étant piloté et mis en œuvre par un équipement pérenne
- l'action de facilitation de l'intégration des populations « Roms »
- l'action de réduction des accidents domestiques en milieu dégradé

- **Les programmes de prévention (hors structures de soins)**

Ces programmes sont soutenus et pour certains impulsés dans le cadre de l'ASV, mais relèvent également d'autres dispositifs, notamment de droit commun.

- programme de prévention et de facilitation de l'accès aux soins des personnes d'origine chinoise
- programme de facilitation de l'accès aux soins des personnes en situation précaire utilisant les structures caritatives : ce programme comprend trois volets, allant de la prévention primaire à la mutualisation.
- action de renforcement des compétences des personnes habitant en habitat insalubre
- mise en place d'un plan cancer à l'échelon local. Ce plan cancer comprendra à la fois un volet de diagnostic, un volet de facilitation de l'action locale des programmes départementaux et régionaux (cancer du sein notamment), et un volet exploratoire de prévention et dépistage de cancer à forte discrimination sociale (VADS). Pour chacun de ces programmes, les actions CUCS/ASV/PRSP viseront à s'inscrire dans une démarche participative et à atteindre les personnes éloignées des dépistages.
- actions de prévention des toxicomanies et de réduction des risques infectieux liés : ces actions s'inscrivent dans les principes généraux de la lutte contre les toxicomanies en France. Elle comprennent des actions menées par les services municipaux et des actions menées par convention avec des associations, notamment en matière de réduction des risques infectieux.
- actions de prévention des risques liés à la sexualité en direction des jeunes en grandes difficultés.

Dans le cadre de ces programmes, seront également programmées des interventions de prévention en direction des personnes en Foyers de Travailleurs Migrants (FTM), soit à l'initiative de structures municipales, soit à l'initiative d'associations, soit enfin à celle des gestionnaires des foyers.

- **Les actions des structures de soins relevant des objectifs du CUCS comme la consultation familiale du CMS pour les 6- 13 ans**
- **Les projets associatifs et non-municipaux**

➤ **Condition d'inscription d'une action dans le volet santé du CUCS**

Au delà des actions citées ci-dessus, une action pourra être inscrite en CUCS, de façon ponctuelle ou pluriannuelle, si :

(a) elle relève des Ateliers Santé Ville ou du volet Précarité du PRSP

et/ou

(b) elle répond aux conditions suivantes:

- elle concerne des populations et ou des zones géographiques identifiées comme particulièrement défavorisées
- sa méthodologie répond aux bonnes pratiques en santé publique (formation en référence à des connaissances validées, participation des usagers, caractéristiques éthiques,...
- elle comprend un volet d'évaluation de processus et/ou de résultats.

Partenariats académiques et externes

Dans le cadre du volet santé du CUCS et de l'ASV, des partenariats externes seront recherchés avec des institutions à vocation de recherche, d'observation ou de formation (institut de veille sanitaire, universités, etc...)

VOLET CITOYENNETE/PREVENTION

Le volet Citoyenneté Prévention est articulé avec le Contrat Local de Sécurité. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en est l'instance de pilotage.

Les actions seront développées dans le cadre des objectifs et des fiches actions validées par le CLSPD.

Les statistiques de la délinquance

➤ Comparatif des chiffres 2005-2006 (chiffres communiqués par la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine-Saint-Denis).

1- Délinquance générale

	2005	2006	%
Faits constatés	6800	7749	13,96

2- Les infractions de voie publique

	2005	2006	%
Vols main armée	15	13	-13,33
Vols violences	717	927	29,29
Vols effractions	517	426	-17,60
Vols d'automobiles	318	279	-12,26
Vols à la roulotte et vols accessoires	1324	1610	21,60
Vols de 2 roues	156	178	14,10
Vols à la tire	467	633	35,55
Dégradations	1176	1234	4,93
Total infractions	4690	5300	13,01

Le taux pour 1000 habitants est passé de 107.70 en 2005 à 122.74 en 2006

➤ Bilan de la délinquance des mineurs de 2005

Augmentation de 14,83% des mineurs mis en cause. La part des mineurs délinquants dans la délinquance générale est passée de 21% en 2004 à 24 %.

Les mineurs représentent plus de 40,25% des mis en cause dans la délinquance de voie publique. Ils représentent :

- plus de 62% des mis en cause dans les vols avec violence (moins de 35% en 2004),
- 63% des mis en cause dans les vols à la tire,
- 52% des mis en cause dans les vols avec effraction.

La question des mineurs réitérants ou multiréitérants se pose de manière de plus en plus prégnante.

AXE 1. Le développement des dispositifs de prévention

➤ **Former à la citoyenneté**

En partenariat avec l'Education Nationale, les objectifs prioritaires sont :

- Mettre en place un « parcours du citoyen » pour les délégués

A chaque niveau scolaire, sera organisée une visite d'un lieu symbolique : Mairie, Assemblée Nationale, Sénat... La connaissance de ces instances pour les délégués contribuera à leur formation, et sensibilisera les jeunes à leurs responsabilités et place au sein de la cité.

- Sensibiliser aux droits et aux devoirs

Confrontés parfois à des situations difficiles (racket, recels, violences physiques et/ou verbales, trafics de stupéfiants...), les élèves connaissent mal les sanctions appliquées et la manière dont ils doivent réagir s'ils sont victimes et/ou témoins. Il s'agit de favoriser le témoignage et le dépôt de plainte, dissuader les auteurs potentiels, permettre aux jeunes de mieux connaître les missions du Législateur, de la Police, de la Justice, etc., par des interventions de professionnels en milieu scolaire.

- Sensibiliser et prévenir les violences sexistes

Sensibiliser les adolescents et jeunes adultes quant aux comportements sexistes et aux violences faites aux femmes et sensibiliser la population, et en particulier les hommes, aux problématiques de violences envers les femmes.

➤ **Développer la prévention précoce en direction des jeunes en difficulté**

La prévention précoce en direction des jeunes en difficulté s'appuie sur :

- La cellule de veille éducative

Cette structure partenariale doit permettre de renforcer les dispositifs de prévention des ruptures scolaires et de décliner des actions adaptées et en cohérence avec le Programme de Réussite Educative.

- Le dispositif de prévention précoce dans le quartier Vilette/Quatre Chemins

Des problèmes concernant des enfants de 6 à 13 ans en « risque social » se posent sur l'ensemble de la Ville d'Aubervilliers et notamment dans le quartier Vilette/ 4 chemins où des observations ont été formulées par des professionnels. Ces observations subjectives alimentent un sentiment d'insécurité auprès des populations et des intervenants sur le quartier. L'objectif général de ce travail réside dans la prévention auprès des 6/13ans et/ou l'accompagnement de ces enfants fragilisés et de leur famille, afin de réduire ces situations de « risque social ». Ceci implique l'établissement d'un diagnostic partagé et un accompagnement méthodologique des professionnels permettant de renforcer la mise en cohérence des pratiques.

- Les dispositifs alternatifs à l'exclusion scolaire

Un petit nombre d'élèves en grande difficulté ne s'intègrent pas aux classes. Il s'agit de jeunes absentéistes, déconnectés du système scolaire, ou présentant des troubles du

comportement grave. Il est important de resocialiser ces collégiens en grande difficulté et de personnaliser les liens entre l'élève et l'équipe enseignante par la mise en œuvre des dispositifs adaptés (classe relais, module relais, école ouverte, prise en charge des exclus temporaires).

➤ **Développer l'hébergement des jeunes en difficulté et favoriser la territorialisation des mesures éducatives**

Cet objectif est porté par la Protection Judiciaire de la Jeunesse via ses structures locales (UEMO, FAE...)

➤ **Prévenir la récidive**

L'objectif est de diversifier les alternatives aux poursuites, pour les majeurs comme pour les mineurs, pour lutter contre la récidive. Il s'agit de mettre en place un réseau ressource de tuteurs ayant en charge les mineurs et majeurs jugés coupables de délits. La mission pour ces tuteurs est de recréer du lien social avec les différents membres de la société et de participer à leur éducation citoyenne et pédagogique. Ceci implique :

- **La diversification des postes de TIG**
- **Le développement des mesures de réparation**

➤ **Développer la prévention routière**

- **Développer l'éducation routière**

Au vu des éléments de rapports et des statistiques de la sécurité routière sur la ville et au-delà, il est nécessaire de développer une culture de sécurité routière, d'assurer un continuum d'éducation routière à tous les âges de la vie et de réduire les comportements dangereux sur la voie publique, les incivilités et les mises en danger d'autrui. Ces objectifs doivent être remplis par la mise en place d'interventions de la Direction Prévention-Sécurité au sein des écoles primaires, l'aide au passage du BSR, les aides aux permis de conduire pour les personnes les plus en difficultés, la sensibilisation des conducteurs seniors, la mise en place de contrôles routiers citoyens pour les adolescents. Ces actions sont relayées par les campagnes d'affichages à caractère informatif et préventif.

- **Former les professionnels à la prévention et à la sécurité routières :**

- Accompagner les professionnels qui ont en charge l'éducation routière dans les établissements scolaires (Attestation Scolaire de Sécurité Routière : ASSR 1 et 2).
- Apporter une aide méthodologique aux travailleurs sociaux qui accompagnent des projets de prévention routière, protéger les agents municipaux contre les risques d'accidents de la circulation, et les sensibiliser aux questions de prévention routière.

AXE 2. L'Aide aux victimes et aux professions exposées, accès aux droits

➤ **Développer l'aide aux victimes et l'accès aux droits**

La persistance de la délinquance quotidienne, ainsi que les difficultés notamment dans certains quartiers difficiles sur le plan socio-économique, suscitent de la part des populations

des attentes et nécessitent de développer de manière conjointe les possibilités de traitement pénal et l'accès aux droits.

La Maison de Justice et du Droit, structure de proximité, permet notamment une plus grande écoute des victimes, la résorption des problèmes mineurs de la vie civile, l'information juridique et l'apprentissage des normes. Par ailleurs afin de renforcer les dispositifs d'aide aux victimes, une prolongation de l'activité de l'association « SOS victimes 93 » sera assurée au sein du commissariat d'Aubervilliers en 2007.

Objectifs:

- **Le renforcement de l'activité de la Maison de Justice et du Droit**
- **L'amélioration de l'accueil du public au commissariat par la mise en œuvre d'un accueillant « victimes »**

➤ **Accueillir, accompagner, orienter les femmes victimes de violences au sein du couple et développer l'hébergement d'urgence**

Les femmes victimes qui portent plainte au commissariat ont souvent besoin d'un accompagnement social, d'où la nécessité d'une articulation de l'information entre le commissariat et les services sociaux. L'ensemble des professionnels accueillant les femmes ont besoin de mieux connaître les structures locales d'accueil, d'hébergement ou d'accompagnement spécialisé et souhaiteraient partager plus d'éléments quant à la législation, aux procédures relatives aux femmes victimes de violences, ainsi qu'aux mécanismes psychiques inhérents à ces phénomènes.

Ce partage d'informations et ce tissu de relations partenariales dans le but d'accompagner au plus juste les femmes victimes se décline en quatre axes :

- **Partager la connaissance juridique et psychologique et mieux informer les personnels de Police Nationale et ceux des services sociaux**
- **Améliorer l'accompagnement social des femmes par la mise en place d'un réseau partenarial**
- **Améliorer l'orientation des femmes vers des structures adaptées en créant un répertoire d'orientation pour les professionnels**
- **Mettre en place un dispositif d'hébergement pour les femmes victimes**

➤ **Sensibiliser aux dangers et risques d'Internet**

L'accès à Internet est facilité par les moyens mis en place par la ville, l'Education Nationale et est également accessible dans la sphère privée. En plus d'être un moyen de travail et de recherche pour tout public, l'utilisation d'Internet est aussi un moyen de communication et favorise le lien social. Les jeunes ont une utilisation d'Internet sans limite et ne connaissent pas toutes les dérives de cet outil. Il paraît aussi pertinent d'apporter une information aux parents et professionnels de l'éducation et de la jeunesse sur les risques liés à l'utilisation d'Internet et ainsi faciliter l'accompagnement des jeunes lors des difficultés rencontrées. Des conférences d'information et de sensibilisation auprès des jeunes et des adultes, et des formations à destination des professionnels, travaillant avec les enfants et les adolescents sont organisées. Elles répondent à trois objectifs :

- **Informersur les risques d'Internet et les limites de ce moyen de communication.**

- **Prévenir sur des risques éventuels de cyberdépendances et/ou des manipulations psychologiques de cyberpédophiles**
- **Sensibiliser les adultes sur les dangers et donner des conseils pour une navigation en toute sécurité.**

➤ **Prévenir les accidents domestiques (en transversalité avec le volet santé du CUCS)**

Les accidents de la vie courante sont les " traumatismes non intentionnels " qui surviennent à la maison ou dans ses abords immédiats (parties communes, jardin, cour, garage, et autres dépendances), à l'extérieur (dans un magasin, sur un trottoir, à proximité du domicile, etc.), dans un cadre scolaire, lors de la pratique sportive, pendant les vacances ou les loisirs.

Il est primordial d'apprendre les gestes qui sauvent et ceux qui préviennent, à différents âges de la vie par la poursuite et le développement d'actions de formation et de sensibilisation.

Objectif :

Offrir l'opportunité au plus grand nombre d'habitants du passage de l'AFPS et de mieux maîtriser les extincteurs, permettant de pouvoir assurer les premiers gestes en cas de difficultés au sein des quartiers et dans leur quotidien et dans un second temps de montrer un autre domaine de professions permettant de soulever d'éventuelles vocations.

➤ **Former les personnels de proximité des bailleurs aux questions de prévention et de sécurité**

Les agents de première ligne des bailleurs (gardiens, intervenants techniques) ont besoin de mieux connaître la législation, les démarches à accomplir et les conduites à tenir s'ils sont témoins et/ou victimes d'actes de délinquance. Il est donc important de renforcer le sentiment de sécurité des agents, de mieux adapter les conduites des agents aux événements, d'améliorer la prévention des troubles dans les groupes immobiliers.

Types d'actions qui pourront être mises en place :

- La formation individualisée en fonction des besoins
- La création d'un guide référant les textes de lois fondamentaux, et les structures susceptibles de leur apporter aide et soutien au quotidien.

➤ **Améliorer la sécurité du secteur économique**

La ville, en partenariat avec Plaine Commune, a besoin de connaissances plus fines des problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les professionnels du secteur économique, beaucoup de paramètres entrant en ligne de compte (taille de l'entreprise ou du commerce, horaires, moyens de protection, secteur géographique...). Pour cela une enquête a été menée. Une meilleure centralisation de l'information et une coordination entre les services sont donc nécessaires.

Par ailleurs, les commerçants et entreprises ont besoin d'une meilleure connaissance de l'ensemble des outils et des procédures pour se protéger et pour mieux dissuader les faits de délinquance. De plus, il est important pour la prise en charge de victimes ou de potentielles victimes, qu'il soit mis à disposition un document pratique où sont réunies toutes les informations sur les centres et numéros utiles, en cas de litiges et/ou d'agression. Ce

document, résultat d'un travail inter-partenarial, sera diffusé à l'ensemble des acteurs économiques.

Objectifs :

- **Mettre en place une fiche de signalement, afin de mieux connaître les faits de délinquance, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de plainte.**
- **Réaliser une cartographie des infractions subies par des professionnels du secteur économique**
- **Pour des situations où des plaintes sont déposées, faciliter le suivi de la procédure et améliorer l'orientation des professionnels (vers les services de police, une association d'aide aux victimes ou les services municipaux ou de Plaine Commune).**
- **Réaliser un guide de méthodologie et d'orientation et une carte mémento**

➤ **Soutenir la fonction parentale et développer la médiation familiale**

Cet objectif est articulé avec l'axe 4 du volet Réussite scolaire et action éducative.

AXE 3. Prévention situationnelle et cadre de vie

➤ **Evaluer la faisabilité de mise en œuvre d'un dispositif interbailleurs**

Objectifs :

- Renforcer le sentiment de sécurité des locataires par des réponses rapides et adaptées
- Renforcer la connaissance des bailleurs sur la situation de leur patrimoine
- Mieux anticiper et réagir aux diverses atteintes aux biens dans les parties communes des immeubles, et ainsi, réduire les frais de fonctionnement
- Valoriser ainsi l'ensemble du parc de logements

➤ **Intégrer la dimension sécurité publique dans les programmes urbains de construction et d'aménagement**

De nombreux actes de délinquance sont commis dans les bâtiments et les espaces publics ou privés, ce qui génère des coûts d'entretien et de réparation élevés et entretient le sentiment d'insécurité. Les constructions et les aménagements doivent prendre en compte ces phénomènes.

- **Elaborer un diagnostic préalable** de sécurité basé sur des échanges entre les acteurs de la sécurité, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage des chantiers afin d'assurer une protection optimale des personnes et des biens, de faciliter l'intervention des services d'urgence et de police.
- **Constituer une Commission Consultative de Prévention Situationnelle** ayant pour mission de donner un avis sur les mesures prévues par les constructeurs et les aménageurs, quant aux conséquences du projet sur la protection des personnes et des biens et également suggérer des mesures préventives.

➤ **Mieux aménager la voirie et les points écoles**

Plaine Commune et la ville souhaitent pouvoir mieux identifier les lieux accidentogènes de la ville. Des aménagements techniques autour des points écoles et sur la voie publique restent à réaliser. Il est donc nécessaire de disposer d'une cartographie identifiant les lieux accidentogènes afin de mener des actions de prévention et de sécurité adaptées, sécuriser l'accès et les abords des établissements scolaires ainsi que des crèches, notamment dans le cadre du plan vigipirate, optimiser la mise en place d'agents municipaux en les affectant aux traversées les plus dangereuses

➤ **Développer la sécurisation et la médiation dans les espaces verts, lutter contre l'occupation abusive du domaine public**

- **Sécuriser, faire respecter les espaces ouverts au public, jardins, squares, points verts, aires de jeux.**
 - Etablissement et application d'un règlement des espaces verts
 - Présence d'agents de la Direction Prévention et Sécurité chargés de faire respecter le bon usage des parcs et jardins
 - Possibilité de recours à la Police Municipale ou à la Police Nationale
 - Concertation de la Direction Prévention et Sécurité préalable à tout aménagement d'espace vert.
- **Améliorer le cadre de vie des habitants et rechercher toutes réponses aux problématiques d'occupations abusives du domaine public**
 - Traitement des véhicules en stationnements non payés, gênants, abusifs, dangereux, ou en état d'épave
 - Traitement de la mécanique automobile sauvage sur la voie publique et des dépôts sauvages

➤ **Vidéo surveillance et boxage des parkings de l'OPHLM**

AXE 4 : La lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine

➤ **Renforcer la coordination ville- justice**

- **Mettre en place un poste de correspondant ville-justice en partenariat avec le Parquet dans le cadre de l'action de la police judiciaire territorialisée.**

➤ **Fonctionnement de l'Observatoire de la sécurité**

Sous l'autorité du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Bobigny et en accord avec le Préfet de Seine-Saint-Denis et le Maire d'Aubervilliers, une analyse des problématiques de sécurité est menée dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité.

Cette coproduction de sécurité se développe selon deux axes :

- d'une part, la production mensuelle de tableaux de bord et d'une cartographie concernant la délinquance.
- d'autre part, l'élaboration mensuelle de tableaux de bord et d'une cartographie concernant l'insécurité ressentie.

➤ **Améliorer la sécurisation des transports publics**

- Assurer une meilleure sécurité des machinistes, conducteurs et passagers des bus et du métro passe par une présence policière plus importante à certaines heures et à des endroits stratégiques définis en liaison avec la RATP et les analyses produites par l'Observatoire de la Sécurité.
- Programmer les opérations de contrôles sur les voies de bus menées par les agents RATP accompagnés par la Police Nationale et améliorer la fluidité du trafic routier.

➤ **La sécurisation des marchés forains**

La ville d'Aubervilliers accueille sur son territoire trois marchés forains qui sont situés au cœur des pôles commerciaux du Centre Ville, des Quatre Chemins et du Montfort. Ces marchés forains regroupent plus de 250 entreprises qui travaillent chaque semaine sur la commune. Des difficultés grandissantes d'application du contrat de concession ainsi que du règlement qui définissent le périmètre et l'organisation du marché sont constatées, ainsi que des problématiques de stationnement gênants aux abords des marchés. Ces lieux commerciaux très fréquentés le week-end, sont des endroits où sont commis beaucoup de vols à l'étalage et de vols à la tire, et où se pratique la vente à la sauvette. Il est important de renforcer la sécurité des commerçants des marchés et de leurs clients par une présence visible et dissuasive de la Police Nationale, et des agents de police municipale.

➤ **Sectorisation et mise en œuvre de la sécurité de proximité, ouverture du commissariat subdivisionnaire**

3. Pilotage /évaluation

Le Pilotage

Le chef de projet CUCS

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des dispositifs qui le composent : Programme de Rénovation Urbaine, Programme de Réussite Educative, Atelier Santé Ville, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ces dispositifs conservent par ailleurs leur propres instances de pilotage.

Le chef de projet assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés ainsi que le lien et la cohérence avec le CUCS d'agglomération. Il coordonne l'ensemble des actions y compris celles relevant des compétences de l'agglomération afin de conserver et de renforcer une approche globale et transversale.

Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs en lien avec le service Vie Associative.

Il s'appuie sur la Démarche quartier et sur les coordonnateurs de quartier qui assurent, sur le terrain, la coordination des acteurs locaux et le lien avec le tissu associatif.

Le comité technique

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des actions reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après audition des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

Il est composé, pour la commune, de référents sur chaque thématique et de référents communautaires pour les thématiques partagées (Habitat Cadre de Vie et Emploi Insertion), des services concernés, de la Vie associative.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet, assisté des représentants des services de l'Etat concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets, évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

Pilotage du volet éducation

Sous la présidence du Maire et du Sous-Préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

Pilotage du volet emploi

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, la Maison de l'Emploi..., veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existants dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par le coordinateur local de la Maison de l'Emploi. Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

La programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies définies dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projet et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février.

Le comité technique se réunit à nouveau en février pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financement qui n'ont pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le Comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et la Commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

<p style="text-align: center;">Engagements financiers de l'Etat au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances</p>

Sur les trois exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programmes d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 534 900 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

L'Evaluation

Le chef de projet remettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage un rapport d'évaluation qui devra porter sur les aspects suivants :

➤ **Le suivi des actions**

Le suivi des actions repose sur le bilan des actions financées dans la programmation.

➤ **La mesure et/ou l'identification des résultats des actions afin de mesurer l'amélioration de la situation de départ au regard des moyens mobilisés**

- les moyens financiers, techniques et humains mobilisés
- l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés
- l'impact des actions mises en place

➤ **L'évaluation des pratiques**

- la transversalité
- la démarche participative
- la conduite de projet

➤ **L'appréciation des impacts de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés par le CUCS sur la durée du contrat au regard des objectifs définis**

Cette évaluation doit mettre en perspective l'ensemble des dispositifs et des moyens mobilisés et permettre d'apprécier leur impact global sur le territoire. Elle s'appuie sur l'observation de l'évolution du territoire et des quartiers en fonction d'une série d'indicateurs.

Le rapport d'évaluation s'appuie sur :

- l'évaluation des dispositifs constitutifs du CUCS (Atelier Santé Ville, Programme de Réussite Educative...)
- le bilan annuel des ZUS
- une série d'indicateurs à déterminer

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle sera procédée à l'évaluation du contrat Urbain de Cohésion Sociale, les Services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS
- Nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale dans chaque ZUS
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans la Zone Franche Urbaine
- Pourcentage de Foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI dans chaque quartier

- Nombre de bénéficiaires de l'APL dans chaque quartier
- Nombre de dossiers de demande de FSL
- Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.
- Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).
- Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.
- Les 28 catégories d'infractions retenues par l'ONZUS sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001.

